



Dresser votre chien de troupeau - Initiation

Plus qu'un compagnon, le chien de troupeau est un allié incomparable pour trier, déplacer et contenir les animaux.



Public : Eleveurs ovins et/ou bovins de Lorraine.



DATE(S) ET LIEU(X)

Durée : 3 jours

> 88 : 25 octobre 2019 à la Ferme de Braquemont - 88500 Poussay. Les 2 jours suivants seront définis avec les stagiaires.



OBJECTIFS

Maîtriser le travail avec le chien dans des situations simples et complexes.



CONTENU

- Les qualités du chien de troupeau : races bergères, origines, aptitudes naturelles. Le choix du chiot : choix de la souche et choix dans la portée. Le logement du chien. L'alimentation du chien.
- Donner des ordres de base à son chien et maîtriser la marche en laisse ou au pied.
- Les bons ordres à donner pour un bon placement du chien. Faire encercler le troupeau par le chien. Explication du fonctionnement du chien en position «midi - six heures».
- Apprentissage des ordres de direction « à droite » et « à gauche ».
- Maîtrise de la technique du cercle et diminuer la pression du chien sur le troupeau.
- Recherche et rassemblement du troupeau. Conduite, déplacement du troupeau, pousser, guider. Entrée et sortie du parc. Contenir, garder, trier les animaux.



RESPONSABLE(S) DE STAGE

> 88 : Dominique CANDAU, conseiller élevage, Chambre d'agriculture des Vosges, tél. : 03 29 29 23 17



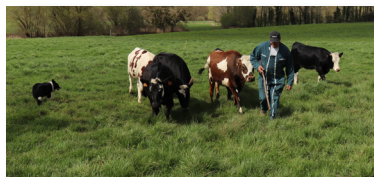
INTERVENANT(S)

> Bruno BANON, Formateur agréé par l'Institut de l'élevage.



TARIFS (repas non compris)

- > Agriculteurs : 105 € net
(sous réserve de l'accord de prise en charge de VIVEA)
- > Autre public : 210 € net / jour (nous contacter pour connaître les modalités)



Crédit : Chambre d'agriculture 54



MÉTHODES

- Alternance de théorie et de mise en situation couple maître/chien sous l'oeil du formateur,
- Conseils adaptés à chaque couple maître/chien.



FORM'AGIR

Se former pour mieux agir

formation@grandest.chambagri.fr

54 : 03.57.80.11.30 - 55 : 03.29.76.81.21

57 : 03.87.66.12.48 - 88 : 03.29.29.23.51

site : grandest.chambre-agriculture.fr